

INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Site administratif : Rue Paul Pastur, 11 - 7800 ATH

 068/26 46 50 /  068/26 46 89

www.ipesath.be

ipes.ath@hainaut.be

Projet d'école 2021 - 2024

Etudier en Hainaut!

WWW.ETUDIERENHAINAUT.BE



ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA PROVINCE DE HAINAUT

TABLE DES MATIÈRES

1. <u>Présentation de l'IPES d'Ath</u>	3
1.1. Historique	
1.2. Infrastructures	
1.3. Offre d'enseignement	
1.4. Public accueilli	
1.5. Services	
1.6. Spécificités	
2. <u>Valeurs et priorités fixées par l'établissement</u>	6
2.1. Philosophie de l'école	
2.2. Les actions favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques	
2.3. Les actions favorisant la réussite scolaire	
2.4. Les actions facilitant une orientation positive	
2.5. La prévention et la prise en charge des discriminations et de la violence	
2.6. Les outils numériques	
3. <u>Activités extérieures</u>	7
3.1. Un outil et non une fin en soi	
3.2. Un outil pour tous	
3.3. Les activités extérieures d'ampleur	
4. <u>Processus d'évaluation des élèves</u>	8
4.1. Disciplines hors EAC et CPU	
4.2. EAC ; UAA et ACP	
5. <u>Stages</u>	9
6. <u>Moyens facilitant la transition primaire-secondaire</u>	9
7. <u>Les frais scolaires</u>	10
8. <u>L'organisation des conseils et des réunions de parents</u>	10
8.1. Conseils des délégués de classe	
8.2. Commission des repas scolaires	
8.3. Conseil de participation	
8.4. Réunions de parents	
9. <u>L'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté</u>	11
9.1. L'autonomie	
9.2. La citoyenneté	
10. <u>Parcours en 3 ans du Premier Degré</u>	12
10.1. Premier degré commun	
10.2. Premier degré différencié	
11. <u>Approche orientante</u>	13
12. <u>Plan d'Actions collectives du 1^{er} degré</u>	13
13. <u>Lexique des sources</u>	15

1. Présentation de l'établissement

1.1. Historique

L'IPES d'Ath, dont la population scolaire avoisine les 730 élèves, trouve son origine dans une structure pédagogique provinciale créée en 1911 : l'École provinciale de Culture et d'Élevage qui deviendra plus tard l'Institut Agricole du Hainaut. Longtemps vouée à l'enseignement agricole, l'école amorcera sa diversification durant la décennie 1970-1980. La fusion en 1981 avec une autre structure scolaire provinciale basée sur le site des Récollets fera naître l'IPES actuel et amènera une accélération de la diversification de l'offre d'enseignement.

A côté de l'agriculture, on trouvera dorénavant la coiffure, l'hôtellerie, les sciences appliquées, la sylviculture.

Plus tard, ces sections seront rejointes entre 2000 et 2019 par d'autres : Informatique (TQ et TT), Gestion, Chimie, Travaux de bureau/ Auxiliaire administratif et d'accueil, Arboriste – Grimpeur élagueur, Sommelier, Assistant en soins animaliers et Barman. L'école a donc une longue histoire et s'est diversifiée au point de devenir plurisectorielle (secteur 1 Agronomie, secteur 2 Industrie, secteur 4 Hôtellerie-Alimentation, secteur 7 Économie, secteur 8 Service aux personnes, secteur 9 Sciences Appliquées).

1.2. Infrastructures

3 sites d'enseignement et une ferme pédagogique

L'Institut offre aux élèves 3 sites d'enseignement (le site principal à la périphérie sud d'Ath situé à la Rue Paul Pastur, 2 sites situés dans le centre de la ville – le site de la Rue des Récollets et le site de la Rue Ernest Cambier).

De plus il peut compter également sur une ferme pédagogique provinciale située à la Rue de L'Agriculture, ferme qui constitue virtuellement un 4^e site d'enseignement puisque tous les jours des élèves s'y rendent pour des ateliers de mécanique agricole et/ou des applications concrètes d'agriculture et de sylviculture. Les élèves de 7^e P « Arboriste Grimpeur Élagueur » et de la section « Assistant en soins animaliers » se rendent également sur la ferme pédagogique pour certains de leurs cours pratiques. Un ancien bâtiment d'élevage cunicole (lapins) sera bientôt aménagé pour accueillir tout le 3^e degré Soins animaliers.

Sur le site Récollets, l'école a aménagé une petite bibliothèque dédiée aux élèves du 1er degré. Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, la cour de récréation a été divisée en plusieurs espaces : « Jouer avec ballon », « Jouer sans courir », « Zone calme ». Les projets, les liens tissés avec les élèves, les parents, le CPMS, les « anciens » (élèves, enseignants, ...) et les structures extérieures font de notre école un milieu de vie ouvert et dynamique riche de ses racines mais tourné vers l'avenir.

Un internat mixte

L'école dispose d'un important internat d'une capacité d'accueil de 175 personnes ; elle le partage avec la Haute École Provinciale du Hainaut Condorcet (HEPH Condorcet), implantation d'Ath.

Une salle de sports

Les infrastructures actuelles seront prochainement complétées par une salle de sports de 1450 mètres carrés.

1.3. Offre d'enseignement

1^{er} DEGRÉ COMMUN (1C, 2C, 2S)

Cours optionnels : Activités littéraires pour tous les élèves de 1^{ère} C et Méthode de travail pour tous les élèves de 2^e C & S

Choix entre : Sciences - Agronomie – Métiers de l'alimentation – Informatique – Coiffure

Nouveau : l'Immersion en néerlandais

1^{er} DEGRÉ DIFFÉRENCIÉ

Cours optionnels : Agronomie - Hôtellerie – Coiffure

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Transition

DEUXIÈME DEGRÉ

Informatique

Sciences agronomiques

Sciences appliquées

TROISIÈME DEGRÉ

Informatique

Sciences appliquées

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE de Qualification

DEUXIÈME DEGRÉ

Gestion

Restauration

TROISIÈME DEGRÉ

Technicien(ne) en agriculture

Agent(e) Technique de la Nature et des Forêts

Hôtelier(ère) - Restaurateur(trice)

Technicien(ne) en informatique

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL de Qualification

DEUXIÈME DEGRÉ

Agriculture et Maintenance de Matériel / Agent Agricole Polyvalent (CPU: Certification par Unités)

Coiffure (CPU)

Cuisine et Salle / Restaurateur (CPU)

Travaux de Bureau

TROISIÈME DEGRÉ

Agent Agricole Polyvalent (CPU)

Coiffeur(euse) (CPU)

Restaurateur(trice) (CPU)

Auxiliaire Administratif(tive) et d'Accueil

Assistant(e) en Soins Animaliers

7^{es} années

PROFESSIONNELLE

Complément en Mécanique Agricole

Complément en Élevage et gestion de troupeaux

Complément en Accueil

Coiffeur(euse) Manager (CPU)

Traiteur -Organisateur(trice) de Banquets et de réceptions

Sommelier(ère)

Arboriste : Grimpeur-Élagueur

TECHNIQUE DE QUALIFICATION

Barman / Barmaid (CPU)

1.4. Public accueilli

Longtemps, l'institut a accueilli un public plutôt rural pour les formations dans le domaine agronomique. Corollaire : du fait du peu d'établissements offrant ce type d'enseignement, la zone de recrutement était vaste et l'internat fort sollicité.

Si cette orientation n'a pas disparu, elle s'est cependant amenuisée et le public accueilli de nos jours est un mélange d'élèves ruraux et urbains (Ath, Lessines, Enghien...).

De nombreux élèves utilisent les transports en commun.

1.5. Services

⇒ Repas

Sur le temps de midi, des repas complets peuvent être pris sur le site Paul Pastur (au réfectoire de l'internat) et sur le site de la Rue E. Cambier (en liaison avec les activités de la section Hôtellerie). Sur chacun des sites, la possibilité existe également de manger dans un réfectoire « tartines » surveillé le casse-croûte que l'élève a emporté le matin ou un sandwich commandé à l'école.

⇒ Remédiations

Des remédiations sont organisées dans différents cours (math, français, langues modernes, cours de l'Option) pour les élèves rencontrant des difficultés ou pour des élèves ayant été absents.

Les élèves du 1^{er} degré commun ont la possibilité de suivre des séances de remédiation chaque semaine dans les cours liés au CE1D.

⇒ Études

Les sites assurent chaque jour une étude surveillée jusqu'à 16h30.

Sur demande, et à titre exceptionnel, il est possible sur le site Paul Pastur de participer à une étude surveillée jusqu'à 18h45 et dans la foulée de goûter et de souper au réfectoire de l'internat.

L'école a par ailleurs toujours eu une tradition d'écoute et d'aide en-dehors des périodes de cours et il est habituel de voir des enseignants prodiguer aide et conseils à des élèves sur le temps de midi ou au-delà de 16h20.

1.6. Spécificités

⇒ **Ecole coopérante**

L'IPES d'Ath est école coopérante du CEFA provincial de Wallonie picarde. Nous proposons des formations en lien avec les secteurs du plein exercice :

Ouvrier en cultures maraîchères, Éleveur, Ouvrier en implantation et en entretien de parcs et jardins, Boucherie-charcuterie, Commis de salle, Commis de cuisine, Garçon de restaurant, Auxiliaire de magasin, Coiffure.

⇒ **Voyages scolaires**

Grâce aux cars dont l'école dispose, le coût des excursions est réduit.

L'école a une longue tradition d'échanges scolaires avec des lycées français et une école flamande.

⇒ **Immersion**

La Province de Hainaut (Institut Provincial d'Enseignement Secondaire d'Ath) et la Ville d'Ath (Ecole communale Georges Roland) ont conclu un accord de collaboration afin d'assurer la continuité de l'apprentissage par immersion en néerlandais entre la 2^e étape et la 3^e étape du continuum

pédagogique.

En septembre 2021, le projet immersif débutera avec la 1ère commune. Il se poursuivra aux 2e et 3e degrés en TQ Restaurateur / Hôtelier – Restaurateur, TT Informatique & TT Sciences appliquées.

⇒ Sections en CPU

o Secteur 1 (Agriculture) : P Agent agricole polyvalent de la 4^e à la 6^e

o Secteur 4 (Hôtellerie / Alimentation) : P. Restaurateur de la 4^e à la 6^e & 7TQ Barman

o Secteur 8 (Service aux Personnes) : P Coiffeur de la 4^e à la 7^e

2. Valeurs et priorités fixées par l'établissement

2.1. Philosophie de l'école

L'ouverture d'esprit, le respect, la volonté et les compétences de chacun, le bonheur d'apprendre et de faire apprendre permettent aux jeunes qui nous sont confiés et qui s'en donnent les moyens de trouver leur voie et d'atteindre leurs objectifs.

L'école a également une tradition d'accueil des élèves à besoins spécifiques.

En outre, l'utilisation des outils numériques s'intensifiera dès l'année scolaire 2021 – 2022.

2.2. Les actions favorisant l'intégration des élèves à besoins spécifiques

Ses principaux défis sont :

⇒ La gestion (dans le sens « bon suivi ») tant sur le plan administratif que pédagogique des élèves en intégration ;

⇒ La prise en charge des élèves bénéficiant d'aménagements raisonnables (problèmes de dyslexie, de troubles de l'attention, d'autisme,...).

Objectifs :

⇒ Ne refuser aucun élève à besoin spécifique sauf celui qu'il serait impossible d'accueillir sur le plan matériel ;

⇒ Poursuivre cette politique, accroître la conscientisation de l'équipe pédagogique et la pertinence de son action par une formation adéquate ;

⇒ Renforcer cet aspect de la collaboration avec le CPMS, notamment lorsqu'il s'agit d'évoquer une nécessaire réorientation dans l'enseignement spécialisé ;

⇒ Encourager les parents, tôt dans l'année scolaire, à nous parler des problèmes que rencontre leur enfant dans son processus d'apprentissage. Une plus grande attention sera portée à ce niveau lors des entretiens d'inscription. Dans le respect du RGPD, les informations pertinentes et une synthèse des aménagements seront communiquées aux enseignants dès le début de l'année scolaire par les professeurs référents.

2.3. Les actions favorisant la réussite scolaire

Partant du constat qu'une compréhension insuffisante du français entraînait des difficultés de compréhension des consignes et donc nuisait à la réussite scolaire, nous avons instauré le quart d'heure de lecture quotidien (application progressive en commençant par le 1er degré).

De la remédiation est organisée dans le 1^{er} degré commun dans tous les cours soumis au CE1D.

Les élèves ont ainsi l'occasion, outre la remédiation immédiate, de suivre une période de remédiation chaque semaine en français, mathématique, anglais, néerlandais et sciences.

2.4. Les actions facilitant une orientation positive

Un élève mal orienté se démotive et finit par baisser les bras. Afin d'éviter cette situation et de favoriser une orientation positive :

- ⇒ Des anciens sont invités à partager avec nos élèves leur parcours professionnel ;
- ⇒ Des rencontres avec des professionnels de différents secteurs sont organisées ;
- ⇒ Des stages d'observation sont instaurés dès la 4e (y compris dans des sections non CPU) ;
- ⇒ Sur demande, des tests d'orientation sont organisés par le CPMS ;
- ⇒ Une entrevue avec le conseiller en information scolaire est également possible.

2.5. La prévention et la prise en charge des discriminations et de la violence

Depuis plusieurs années scolaires, des projets destinés à lutter contre le harcèlement, les discriminations et la violence ont été initiés.

En voici quelques exemples :

- ⇒ Voyage mémoriel à Anvers : les élèves de 2e secondaire ont l'occasion de passer une demi-semaine à Anvers en octobre et d'y visiter le fort de Breendonk et la caserne Dossin ;
- ⇒ Conférence et formation assurées par Bruno Humbeeck sur le (cyber)harcèlement ;
- ⇒ Formation à la médiation par les pairs à l'attention d'élèves et membres de l'équipe éducative volontaires ;
- ⇒ Mise en place d'espaces de paroles régulés.

2.6. Les outils numériques

Depuis plusieurs années, en vue de diversifier la pédagogie, l'école a intégré les outils numériques dans le cadre des cours : tablettes, iPads, classes mobiles, TBI, projecteurs multimédias. Grâce à l'installation d'un FabLab, l'acquisition de tablettes graphiques et la mise à disposition progressive de Chromebooks à l'attention des élèves dès 2021 – 2022 (prêt avec caution pour les élèves de 1^{ère} année et formule de location / achat 3^e & 4^e années), les enseignants auront l'opportunité de donner une approche plus dynamique à leurs cours. Les outils compatibles avec Google for Education, les enseignants auront également l'occasion de différencier leur enseignement et individualiser la remédiation.

Objectifs du Pouvoir Organisateur et de l'école :

- ⇒ Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21^{ème} siècle et favoriser le plaisir d'apprendre ;
- ⇒ Offrir aux élèves un bagage digital leur permettant d'être des acteurs à part entière d'une société en constante évolution ;
- ⇒ Susciter l'engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques ;
- ⇒ Faire des élèves de futurs citoyens responsables.

Il tient à cœur à la Province de Hainaut de permettre à chaque élève de posséder son propre matériel informatique afin d'être, à la fin de son cursus dans l'enseignement secondaire, armé pour la poursuite d'études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail.

3 Les activités extérieures

3.1 Un outil et non une fin en soi

L'activité doit servir la cause pédagogique, illustrer certaines compétences ou s'inscrire dans une cohérence de l'éducation culturelle, citoyenne ou sportive. Elle peut également s'inscrire dans la recherche d'une dynamique positive de classe.

Les cours organisés dans l'école sont prioritaires.

Privilégier les possibilités locales et régionales plutôt que celles disponibles loin d'Ath

3.2 Un outil pour tous

L'activité doit être gratuite ou peu coûteuse. En aucun cas, elle ne peut devenir sujet de discrimination entre élèves.

3.3 Les activités extérieures d'ampleur

Toutes les sections doivent pouvoir bénéficier d'une activité de moyenne à grande ampleur dans le 3^e degré.

Volonté :

- ⇒ Privilégier les échanges scolaires bilatéraux avec d'autres établissements scolaires alliant tout à la fois enrichissement humain et citoyen mais aussi faible coût ;
- ⇒ S'inscrire tant que faire se peut dans les financements européens Erasmus + ;
- ⇒ Pérenniser le voyage mémoriel à l'attention des élèves de 2^e année.

4 Les processus d'évaluation des élèves

4.1 Disciplines hors EAC et CPU

- ⇒ Maintenir le fait de ne pas organiser d'examens en décembre.
- ⇒ Maintenir l'organisation d'épreuves bilantaires pour les disciplines non soumises à évaluation continue stricte ;
- ⇒ Maintenir le système actuel de construction de la note périodique. Selon le statut de chaque cours, elle différera et sera constituée comme suit :
 - Pour les cours en évaluation continue, les 100 points seront dévolus au travail journalier ;
 - Pour les cours soumis à bilan, les notes du travail journalier compteront pour 50% et le bilan pour 50%.
- ⇒ Maintenir le système de dispense selon les modalités suivantes :
 - 1^{er} degré : pas de dispense ;
 - 2^e et 3^e degrés Prof. & TQ, 2^e & 3^e degrés TTr: 50%
- ⇒ Les dispenses acquises en juin le seront pour une 2nde session éventuelle. L'examen de juin pourra lui aussi générer des dispenses supplémentaires pour l'épreuve de septembre en cas d'ajournement.
- ⇒ En seconde session, **toutes** les disciplines seront potentiellement soumises à examen.
- ⇒ Pour ce qui concerne les 2^e et 3^e degrés TTr, ils seront évalués à l'instar des 2^e et 3^e degrés TQ.
- ⇒ Pour pouvoir prétendre à réussite dans une discipline déterminée, aucun seuil minimum à atteindre ne sera fixé que ce soit en travail journalier ou dans les épreuves bilantaires et/ou examens. La seule règle sera donc d'atteindre 50% minimum au total général annuel de la discipline (ou de la 2nde session, s'il y a ajournement).

4.2 EAC et épreuves de qualification dans les 3^e degrés qualifiants + 7^e P qualifiantes

Les élèves de toutes les sections se verront proposer 3 batteries d'EAC/année scolaire à des dates les plus communes possibles pour limiter les perturbations des cours généraux où les élèves de diverses options sont regroupés :

- ⇒ Décembre ;
- ⇒ 1^{ère} quinzaine de mars ;

⇒ (début) Juin.

Dans les filières professionnelles et la filière TQ Hôtellerie, les épreuves seront composées d'une famille professionnellement significative de tâches (EAC).

Dans les filières TQ (exception faite de l'Hôtellerie), les épreuves seront composées d'un EAC complété presque systématiquement d'un module ressources.

Le repassage d'un EAC non réussi lors de la période suivante sera organisé de façon quasi systématique. Dans ce cas, la meilleure évaluation sera retenue et primera donc sur les autres évaluations faites sur les mêmes thématiques. Le principe d' « une compétence atteinte l'est une fois pour toutes » sera un autre guide en matière de repassage d'EAC.

Cas particulier des sections en CPU :

Suite au passage de plusieurs options dans le système CPU, les élèves passeront plusieurs épreuves sur le cursus (UAA ou Unités d'Acquis d'Apprentissage) mais à des périodes fixées par le SFMQ (Service Francophone des Métiers et des Qualifications) qui ne correspondent pas toujours aux périodes des EAC des autres options qualifiantes.

En cas d'échecs généralisés dans les cours de la formation commune ou dans toutes les UAA, les élèves concernés seront admis en C2D à l'issue de la 4^e ou en C3D à l'issue de la 6^e. Ils bénéficieront d'un Programme Spécifique de Soutien aux Apprentissages (C2D) ou d'un Programme d'Apprentissages Complémentaires Individualisé (PACI).

5 Les stages

La place des stages est variable d'une option qualifiante à l'autre. Certaines des options organisées dans l'école les imposent via la grille-horaire, c'est le cas des options Assistant en Soins animaliers, Auxiliaire Administratif et d'Accueil, 7^e P Complément en Accueil, 7^e P Arboriste : Grimpeur-Elagueur, 7^e P Élevage & 7^e TQ Barman. Les stages sont également obligatoires pour les sections en CPU (Coiffeur, Restaurateur, Agent Agricole Polyvalent).

Dans les autres options qualifiantes, des stages sont organisés mais résultent du projet d'école :

- ⇒ 3^e degré TQ Nature et Forêts ;
- ⇒ 3^e degré TQ Technicien(ne) en Agriculture ;
- ⇒ 3^e degré Technicien(ne) en Informatique ;
- ⇒ 2^e et 3^e degrés TQ Hôtelier- Restaurateur (4^e, 5^e & 6^e) ;
- ⇒ 7^e P Traiteur, Organisateur de Banquets et de réceptions, 7^e Sommelier ;
- ⇒ 7^e P Mécanique des Moteurs et Engins Agricoles.

En outre, tous les élèves de 6TT Sciences appliquées et Informatique auront l'opportunité d'effectuer un stage d'une semaine en entreprise ou d'assister à une semaine de cours en Haute école ou Université la semaine qui précède les vacances de printemps.

6 Les moyens facilitant la transition « primaire-secondaire »

Regroupement de tout le 1^{er} degré sur un seul site (Rue des Récollets)

Objectifs :

- ⇒ Garantir un encadrement spécifique à tous les élèves de 1^{ère} et 2^e années (commune & différenciée) ;

- ⇒ Rassembler tous les élèves du 1^{er} degré sur un site plus familial, en l'occurrence, celui des Récollets ;
- ⇒ Améliorer les résultats scolaires aux épreuves externes (CEB, CE1D).

Actions :

- ⇒ Organisation d'une Journée « Portes Ouvertes » spécifique au 1^{er} degré en février (le samedi qui précède le début de la 1^{ère} phase d'inscription) à l'attention des élèves de 6^e primaire et de leurs parents, séance d'information pour les parents le même jour ;
- ⇒ Utilisation d'un Carnet de liaison en plus du Journal de classe, le Carnet de liaison se voulant davantage courroie de transmission d'informations parents-enseignants et inversement ;
- ⇒ Renforcement de la remédiation ;
- ⇒ Suivi individuel des élèves à besoins spécifiques et des élèves bénéficiant d'un PIA ;
- ⇒ Renforcement des activités liées au français et à l'acquisition d'une méthode de travail efficace ;
- ⇒ Renforcement de la collaboration entre les écoles communales d'Ath et notre école.

7 Les frais scolaires

Objectif : Se conformer à la CIRCULAIRE 7136 du 17/5/2019 relative à la GRATUITE SCOLAIRE

- ⇒ Remettre lors de l'inscription ou envoyer avant le début de l'année scolaire ou à la personne responsable ou aux élèves majeurs l'estimation des frais scolaires ;
- ⇒ Appliquer le plus strictement possible la loi sur la gratuité scolaire et des dérogations possibles ;
- ⇒ Éviter les frais inutiles et les activités ne relevant pas strictement de la sphère scolaire proprement dite, (vacances de neige/ex) ;
- ⇒ Un bilan intermédiaire sera établi tous les 3 / 4 mois et le récapitulatif global sera établi et communiqué aux parents ou aux élèves majeurs à la fin de l'année scolaire ;
- ⇒ Favoriser l'achat de manuels remboursés par la FWB
- ⇒ Privilégier la location de manuels scolaires à l'achat ;
- ⇒ Proposer un système de location ou l'achat de livres d'exercices ;
- ⇒ Acquérir du matériel professionnel et équipements à mettre à disposition des élèves (sections hôtellerie et coiffure /exemple).

Rôle du Conseil de participation en matière de frais scolaires

Chaque établissement est tenu de mettre en place un Conseil de participation dont plusieurs missions sont en lien avec la gratuité d'accès à l'enseignement.

Ainsi, le rôle du conseil de participation de chaque école en matière de gratuité d'accès à l'enseignement a comme missions :

- ⇒ De mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année ;
- ⇒ D'étudier et proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais à charge de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève majeur.

8. L'organisation des conseils et des réunions de parents

8.1 Conseil des délégués de classe

- Désignation, après appel aux candidats, et par les élèves eux-mêmes de 2 délégués par classe vers la fin du mois de septembre ;

- Réunion avec ce conseil des délégués une fois par mois à partir d'octobre sur le site Paul Pastur pour les classes positionnées sur ce site et sur le site des Récollets pour les classes positionnées sur ce site et celui du site Cambier ;

Missions de ce conseil : informations, consultations, questions-réponses sur des sujets d'intérêt général. Les questions portant sur des personnes seront renvoyées à des discussions directement avec la direction.

8.2. Commission des repas scolaires

Objectif : 1 réunion par année scolaire

Elle réunira sur base volontaire (« vient qui veut ») des élèves internes et externes ainsi que des adultes prenant régulièrement des repas complets à midi avec le chef d'établissement et l'administrateur de l'internat.

Elle émettra des avis sur les orientations à prendre au niveau de la conception et de la réalisation des repas de midi (et pour les élèves internes, sur les déjeuners, goûters et soupers).

8.3. Conseil de participation

Objectifs : 4 réunions par année scolaire :

- ⇒ La première en octobre / novembre pour finaliser le rapport d'activités (points 3 & 4) : Bilan des recours contre les décisions des conseils de classe et des résultats de cette procédure, Taux de réussite et de redoublement pour l'année scolaire ;
- ⇒ La seconde en janvier : amendement éventuel du Projet d'Ecole ;
- ⇒ La troisième en mars : le point sur l'avancement des actions en lien avec le contrat d'objectifs ;
- ⇒ La quatrième en juin : ébauche du rapport d'activités.

8.4 Réunions de parents

Objectifs :

- Maintien des réunions le vendredi en fin d'après-midi / début de soirée afin de permettre à un maximum de personnes de pouvoir y assister et de pouvoir combiner cela avec les retours à domicile des élèves internes.

- Organiser 4 réunions par année scolaire :

Vers la mi-octobre / fin octobre pour faire un 1^{er} bilan de l'année ;

A la fin de la période 1, soit début janvier ;

A la fin de la période 2, soit mi-mars ;

A la fin de l'année scolaire, soit fin juin.

9. L'éducation à l'autonomie et à la citoyenneté

9.1 Autonomie

Objectifs :

- Responsabiliser l'élève en le faisant acteur de son parcours scolaire notamment en l'invitant à consulter là où elles se trouvent toutes les informations le concernant :

- ⇒ Valves officielles de l'école (agenda actualisé de la vie solaire, absences non encore justifiées,...) ;
- ⇒ Valves numériques de l'école ;
- ⇒ Site Web de l'école (documents téléchargeables, agenda actualisé de la vie scolaire...)

- Apprendre à l'élève comment mieux travailler après l'école : deux périodes de méthode de travail figurent à l'horaire de toutes les classes de 2^e Commune et Supplémentaire.

9.2 Citoyenneté

Objectifs : poursuite des projets suivants :

- ⇒ Projet Proxial qui vise une alimentation plus équilibrée et plus saine ;
- ⇒ Réunions et formations des délégués de classe ;
- ⇒ Projets en lien avec l'Assemblée des Jeunes ;
- ⇒ Label école durable
- ⇒ Tri sélectif des déchets ;
- ⇒ Davantage impliquer les élèves dans l'économie d'énergie et en faire de véritables acteurs de cette dynamique dans une école qui est pilote en ce domaine dans l'enseignement provincial ;
- ⇒ Aller au-devant des peuples et des pays par un maintien actif de notre participation à des projets européens;
- ⇒ Saisir les (nombreuses) opportunités offertes par la Province de Hainaut et la Ville d'Ath (voire des communes proches) en ce domaine ;
- ⇒ Poursuivre les collaborations avec des structures véhiculant un message éco-citoyen de bon aloi : structures émanant de la Province de Hainaut, des communes proches et des parcs naturels régionaux (Plaines de l'Escaut et des Collines).

10. Parcours en 3 ans du premier degré

10.1 Premier degré Commun

- ⇒ 1C → 2C sans PIA pour les élèves sans lacunes constatées à la clôture de la 1C ;
- ⇒ 1C → 2C sans PIA mais avec travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec quelques lacunes de faible gravité souvent liées à un travail de trop faible intensité ;
- ⇒ 1C → 2C avec PIA et travaux de vacances entre la 1C et la 2C pour les élèves avec des lacunes plus fondamentales et pas forcément liées au niveau de travail ;
- ⇒ 2C → CE1D (après 2^{nde} session éventuelle) → toutes 3^e ;
- ⇒ 2C → 2S avec PIA pour les élèves qui, même après 2^{nde} session éventuelle, conservent des lacunes importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D ;
- ⇒ 2S → CE1D (après 2^{nde} session éventuelle) → toutes 3^e,
- ⇒ 2S → 3TQ ou 3Prof pour les élèves qui, même après 2^{nde} session éventuelle, conservent des lacunes +/- importantes ne permettant pas la délivrance du CE1D.

10.2 Premier degré Différencié

- ⇒ 1Dif → CEB externe ou école (! pas de seconde session) → 1C avec PIA,
- ⇒ 1Dif → 2 Dif avec PIA pour les élèves qui conservent des lacunes importantes à la clôture de l'année n'ayant pas amené la délivrance du CEB externe et ne permettant pas non plus la délivrance du CEB école,
- ⇒ 2Dif → CEB ext. ou école → (! pas de 2^{nde} session) → 2S avec PIA/3 FS (selon critère d'âge)
- ⇒ 2Dif → ~~CEB~~ externe ou école → 2S + PIA ou 3P

11. Approche orientante

L'école s'est lancée dans l'approche orientante depuis plusieurs années sans y mettre un cadre très formel. Nous allons nous atteler à sensibiliser et former les enseignants (principalement du 1^{er} degré) avec la collaboration du Conseiller en information scolaire et du centre PMS. Dans un deuxième temps, une équipe de coordination chargée de l'approche orientante se constituera au sein de l'établissement. Elle aura pour objectif de planifier les rencontres entre différents intervenants (élèves, parents, professeurs, écoles, entreprises), de faciliter l'interdisciplinarité à travers les projets mis sur pieds, proposer des activités « approche orientante » dans le cadre du PIA et du PAC en veillant à faire découvrir les métiers des 15 principaux secteurs (notamment par le biais de salons « découverte métiers » ou visites d'entreprises) :

- ⇒ Administration et législation ;
- ⇒ Arts et artisanat ;
- ⇒ Bâtiment et construction ;
- ⇒ Communication et médias ;
- ⇒ Economie ;
- ⇒ Environnement et nature ;
- ⇒ Hôtellerie et alimentation ;
- ⇒ Industrie et production ;
- ⇒ Informatique ;
- ⇒ Santé et bien-être ;
- ⇒ Sciences ;
- ⇒ Sciences humaines et sociales ;
- ⇒ Sécurité et entretien ;
- ⇒ Tourisme, sport et loisirs ;
- ⇒ Transports et logistique.

Nous allons :

- ⇒ Renforcer les collaborations entre les établissements scolaires provinciaux de Wallonie Picarde afin de faire découvrir à nos élèves les différentes formations qu'ils peuvent trouver (journées découverte – activités pratiques).
- ⇒ Poursuivre les visites d'entreprises de la région afin de faire découvrir des métiers en pénurie ou insolites, ou encore les métiers de demain.
- ⇒ Poursuivre les stages d'observation en 3^e année qualifiante et les stages d'observation et d'initiation en 4^e année qualifiante.
- ⇒ Inviter d'anciens diplômés de chacune de nos filières afin qu'ils partagent leur expérience professionnelle avec nos élèves.

12. Plan d'actions collectives 1^{er} degré

Quelques précisions quant à ce PAC :

- ⇒ Elaborer et suivre les PIA (voir parcours dans le 1^{er} degré), en synergie avec le CPMS, et affecter des moyens pour ce faire ;
- ⇒ Affecter des moyens supplémentaires à la remédiation particulièrement en mathématique et dans les cours liés au CE1D ;
- ⇒ Maintenir des groupes de petite taille dans l'ensemble du 1^{er} degré.

Plan d'actions collectives du 1^{er} degré

L'IPES Ath organise depuis de nombreuses années un premier degré commun et un premier degré différencié. L'un et l'autre connaissent des difficultés du fait de l'hétérogénéité des élèves, des objectifs poursuivis par les élèves pour la suite de leur scolarité et des finalités en termes de certification, CE1D pour les uns, CEB pour d'autres. On peut ajouter une réelle difficulté chez de nombreux élèves à se concentrer durant plusieurs périodes de cours et à travailler régulièrement après journée.	
Objectifs	Critères et indicateurs internes /externes
1. Améliorer la prise en charge globale des élèves de 2C et 2S	Ambiance de classe, satisfaction élèves-parents-école, problèmes disciplinaires
2. Accroître le volume de travail des élèves	Travaux effectués et remis à temps, cours en ordre, évaluations bien préparées
3. Augmenter les taux de réussite au CEB et au CE1D	Valeurs chiffrées de la FWB
4. Améliorer la dynamique scolaire	Projets initiés et aboutis
Actions	Ressources
a. Rassembler tout le 1 ^{er} degré sur un même site	Direction
b. Prévoir deux périodes de « méthode de travail » en activité au choix pour tous les élèves de 2 ^e C & S afin qu'ils puissent acquérir une méthode de travail efficace.	Direction Professeurs de français formés
c. Privilégier des groupes de taille réduite (20 élèves maximum au 1 ^{er} degré commun, 12 élèves au 1 ^{er} degré différencié)	Direction
d. PIA pour les élèves de 1Dif, 2Dif, et 2S et pour plusieurs élèves de 2 ^e C	Direction, enseignants, éducateurs et CPMS
e. Suivi soutenu des élèves en difficulté scolaire et sociale	CPMS, direction et éducateurs
f. Moyens supplémentaires pour la remédiation dans tous les cours liés aux épreuves externes en 2 ^e C & S et en mathématiques dans le 1 ^{er} degré différencié	Direction, enseignants
g. Classes vertes / voyages mémoriels	Direction, enseignants et éducateurs
h. Création d'une charte de vie scolaire spécifique au 1 ^{er} degré	Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives
i. Accueil spécifique pour les élèves du 1 ^{er} degré	Direction Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives Éducateurs
j. Etudes encadrées jusque 16h25 + possibilité d'intégrer les études dirigées de l'internat après 16h25	Educateurs externes et internes
k. Découpage de la cour en zones différentes « zone calme, jeu avec ballon jeu sans ballon »	Professeurs du 1 ^{er} degré en pratiques collaboratives Éducateurs
l. Généralisation des espaces de paroles régulés au 1 ^{er} degré	Professeurs formés
m. Professeurs spécifiquement dédiés au 1 ^{er} degré	Direction + desiderata enseignants
Coordination : Muriel Leclercq, Directrice IPES/ Geoffrey Carlier, Directeur adjoint IPES/ Marie Piroux, Directrice CPMS Prov. Ath	

13. Lexique des sources

<p>Coordonnées générales de l'école INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Madame Muriel LECLERCQ - Directrice Monsieur Geoffrey CARLIER Directeur adjoint rue Paul Pastur, 11 7800 ATH 068/264650 Secrétariat : ipes.ath@hainaut.be www.ipesath.be www.facebook.com/Institut.Provincial.Ath</p>	<p>Coordonnées générales du CPMS Centre PMS provincial de ATH Boulevard de l'Est, 24 7800 ATH 068/265080 cpms.ath@hainaut.be</p>
---	---

INFORMATION	SOURCE	ACCÈS
Absence élève	Educateurs, enseignants Carte d'absence Valves élèves (récapitulatif mensuel)	Envoi postal au domicile de l'adulte responsable Coup de téléphone (sur demande)
Absence enseignant	Antenne locale DGR Wapi	Direction Educateurs/Chefs d'atelier
Activités complémentaires (choix)	Direction Secrétariat	Site Web école Folder grilles-horaires Document d'inscription
Activités extra-scolaires (choix)	Direction Educateurs Enseignants	Courrier postal au domicile de l'adulte responsable Journal de classe
Aide (voir aussi difficultés parents, remédiation et soutien)	Elèves - Parents	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) CPMS Titulaire de classe
Bibliothèque		Valve bibliothèque
Coûts (repas, activités scolaires)	Enseignants Direction Educateurs Internat	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Récapitulatif annuel 1er degré envoyé par courrier postal
Délibérations	Direction	Courrier postal pour calendrier fin d'année et procédure de recours
Devoirs à domiciles	Enseignants	Journal de classe
Difficultés rencontrées par l'école	Intervenants scolaires	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Téléphone Courrier postal Rendez-vous
Difficultés rencontrées par les parents	Parents CPMS	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré) Téléphone Mail

		Courrier postal Rendez-vous
Echec (voir remédiation)	Enseignants	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)
Enseignants (voir aussi rendez-vous)	Elèves - Parents	Sur demande via la direction Réunion de parents
Examens (voir horaires et résultats)	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Exclusions temporaires des cours	Chefs d'atelier Direction	Recommandé postal Valves élèves
Horaire des cours	Secrétariat Direction	Journal de classe Site Web école
Horaire des examens en cours d'année	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Journal de classe
Horaire des sessions de septembre	Secrétariat Direction	Valves officielles de l'école Bulletin final juin
Internat	Secrétariat internat	Site Web école
Interrogation (voir aussi horaire examens et horaires sessions)	Enseignants	Journal de classe
Remédiations	Enseignants	Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)
Rendez-vous	Elèves - Parents	Sur demande via le secrétariat
Repas scolaires (voir aussi coûts)	Internat	Valves élèves Valves internat Site Web école
Résultats scolaires	Enseignants Conseils de classe	Journal de classe (notes reçues lors des évaluations) Bulletins (récapitulatifs périodiques)
Retenues	Educateurs Enseignants Chefs d'atelier	Courrier postal au domicile de l'adulte Responsable Journal de classe Carnet de liaison (1er degré)

Le Projet d'Ecole a été approuvé par le Conseil de Participation le 18 novembre 2021.